

GESTION D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL ET/OU MALADIE PROFESSIONNELLE RÉGIME GÉNÉRAL

LA DÉCLARATION D'ACCIDENT

L'agent dispose d'un délai de 24 heures pour informer l'autorité territoriale de la survenue de son accident. Sa déclaration d'accident doit préciser : la date, l'heure, le lieu, les circonstances de l'accident, l'identité du ou des témoins.

L'autorité territoriale remet à l'agent, le formulaire S6201 (disponible sur ameli.fr).

Ce document permet à l'agent de bénéficier du tiers payant et d'une prise en charge à 100% (dans la limite des tarifs de la sécurité sociale) de ses soins en rapport avec son accident.

L'INSTRUCTION DU DOSSIER

→ L'employeur

Complète la déclaration en ligne depuis le compte entreprise www.net-entreprises.fr sous **48 heures**.

Le délai de 48 heures court à compter du moment où vous avez connaissance de l'accident.

Réserves : si vous estimez qu'il ne s'agit pas d'un accident du travail, la déclaration d'accident doit être tout de même faite. Vous avez toutefois la possibilité d'émettre des réserves dans un délai maximum de 10 jours après l'établissement de la déclaration d'accident.

La reconnaissance ou non du caractère professionnel de l'accident relève de la compétence de la CPAM.

→ la CPAM

Afin d'instruire le dossier, la CPAM doit être en possession :

- du certificat médical initial (CMI)
- de la déclaration d'accident du travail (DAT)

Le certificat médical initial (cerfa S 6909) est complété par le médecin qui précisera les lésions et la durée des soins le cas échéant.

Attention, en cas d'hospitalisation, le bulletin servira de justificatif d'arrêt de travail auprès de l'employeur et de la CPAM, cependant il ne peut se substituer au certificat médical initial.

→ l'agent

Transmet à la CPAM le certificat médical initial (volet 1 et 2 et conserve le volet n°3). Plus de volet destiné à l'employeur.

L'ATTESTATION DE SALAIRE

L'attestation de salaire permettant l'indemnisation et le règlement du risque AT/MP une fois la reconnaissance établie peut se faire via net-entreprise ou via la DSN. Dans ce cas le signalement AT/MP génère l'attestation de salaire.

Vos déclarations

Net-entreprises

Compte Entreprise Vos démarches maladie et risques professionnels Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises	Attestation de salaire Attestation pour le versement des indemnités journalières Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie	DAT Déclaration d'accident du travail ou de trajet Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie/RH
---	--	---

L'essentiel

Comment se déroule la reconnaissance d'un accident du travail ou de trajet ?



* Source « CPAM »

LA DÉCLARATION MALADIE PROFESSIONNELLE

Il appartient à l'agent s'estimant être atteint d'une maladie liée à son travail de faire une déclaration auprès de la CPAM.



* Source « CPAM »

* Source CPAM



L'ARRÊT DE TRAVAIL

Le médecin qui délivre l'arrêt de travail doit cocher la case en rapport avec un accident de travail ou maladie professionnelle avec la date.

Un arrêt coché en lien avec un ATMP ne correspond pas au certificat médical initial nécessaire à l'instruction du dossier par la CPAM pour la reconnaissance du caractère professionnel.

cerfa n° 10170*07 PRN-BIS avis d'arrêt de travail initial de prolongation (*) volet 1, à adresser au service médical

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. ou Mme le Médecin-Conseil

l'assuré(e) (voir la notice à destination du patient)

numéro d'immatriculation : _____

nom et prénom : _____
(nom de famille - de naissance - né(e), née, et/ou à titre de nom d'usage)

adresse où le malade peut être visité : (si différente de votre adresse habituelle) (1) : _____

code postal : _____ ville : _____ n° téléphone : _____

bâtiment : _____ escalier : _____ étage : _____ appartement : _____ code d'accès de la résidence : _____

(1) Favorable préalable de votre caisse ou de l'organisme si cette adresse se situe hors de votre département de résidence

salarié(e) fonctionnaire profession indépendante non salarié(e) agricole élu(e) local(e)

artiste-auteur(e) affilié(e) MSA/AGESSA sans emploi date de cessation d'activité : _____
précisez votre situation (voir notice ②)

l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice ②) : oui date : _____ non

l'arrêt prescrit fait-il suite à une cure thérapeutique ? oui non

l'arrêt prescrit est-il en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre ? oui non

(*) si la prolongation de l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial, cochez la case correspondante (voir notice ②) :

médecin remplaçant le médecin traitant ou le médecin prescripteur initial médecin spécialiste consulté à la demande du médecin traitant à l'occasion d'une hospitalisation

autre cas précisez et indiquez le motif : _____

l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale : _____ n° téléphone : _____

adresse : _____ e-mail : _____

les renseignements médicaux (voir la notice à destination du praticien)

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : _____

et prescrit un arrêt de travail jusqu'au _____ et _____ inclus

- en toutes lettres (à compléter obligatoirement) et - en chiffres

sans rapport* en rapport* avec une affection de longue durée (voir notice ③)

sans rapport* en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice ③)

sans rapport* en rapport* avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP : _____

sans rapport* en rapport* avec le décès d'un enfant, ou d'une personne à charge Date du décès : _____

* sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée (voir notice ③)

sorties autorisées : oui à partir du _____ non (voir notice ③)

sorties sans restriction : non oui à partir du _____ (voir notice ③)

activité(s) autorisée(s) : _____ oui à partir du _____ non (voir notice ③)

et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale du _____ au _____ (voir notice ③)

sans rapport** en rapport** avec une affection de longue durée (voir notice ③)

sans rapport** en rapport** avec un accident de travail, maladie professionnelle Date AT/MP : _____

** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

éléments d'ordre médical (voir notice ④)

Codification du motif médical : _____ OU éléments en toutes lettres : _____

identification du praticien (nom et prénom) : _____

identification de la structure (raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement) : _____

identifiant : _____ n° de la structure (AM, PNESS ou SRECT) : _____

date : _____ signature du praticien : _____

Conformément au Règlement européen n° 2010/79/UE du 27 avril 2010 et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'application de vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL). La loi rend possible de pénaliser financièrement, d'amende ou de prisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages sociaux (articles 313-14 313-3, 433-15, 441-1 et notamment du Code pénal, article L.116-17) de Code de la sécurité sociale

PRN-BIS 5 31161

LIENS ET ADRESSES UTILES

The screenshot shows the top navigation bar of the net-entreprises.fr website. On the left is the logo with a play button icon and the text "NET-ENTREPRISES-FR GIP Modernisation des déclarations sociales". On the right is a yellow button for "Votre compte" with subtext "Vous inscrire / Vous connecter". Below this is a blue banner with the text "PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE". A white navigation bar contains four tabs: "VOS DÉCLARATIONS", "VOTRE PROFIL", "AIDE À L'UTILISATION", and "ACTUALITÉS".

The main content area is divided into two columns. The left column has a section titled "Vous souhaitez" with three bullet points: "Vous inscrire sur net-entreprises.fr", "Accéder à vos déclarations", and "Gérer votre compte". Below this is a section titled "Vous êtes nouveau ? Cliquez-ici". The right column features a large image of a hand holding a tablet displaying the website interface, with the text "Tout savoir sur la DSN" and a button "CONSULTER LE SITE". Below the image is an "Actualités" section with two news items: "74ème congrès de l'ordre des Experts comptables : Rencontrez-nous !" (dated 9 septembre 2019) and "Micro entrepreneur : Déclaration et paiement possibles uniquement sur le site autoentrepreneur.urssaf" (dated 3 septembre 2019).

At the bottom of the screenshot is a "Besoin d'aide ?" section with a search bar "Poser votre question..." and three question cards: "Une question sur Pasrau ?", "Consultez nos astuces...", and "Comment s'inscrire aux services de net-entreprises.fr ?".



The footer navigation bar is dark grey with several elements. On the left, it lists "ASSURÉ", "PROFESSIONNEL DE SANTÉ", and "ENTREPRISE" (highlighted in yellow). In the center is the "ameli.fr" logo with the tagline "pour les entreprises". To the right is the "l'Assurance Maladie" logo. Further right are links for "Qui sommes-nous ?", "Carrières", and "Ressources". At the bottom right, there is a location indicator "VOTRE CAISSE : Moselle" and a "CHANGER" button.

Contact Employeurs CPAM du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Par téléphone au : 3679

Par mail : employeurs55.cpam-meuse@assurance-maladie.fr